

Image not found or type unknown



Rupture d'un contrat d'apprentissage

Par **bruno**, le **09/03/2010** à **13:55**

Bonjour,
voila mon problème ma fille est en apprentissage et sa patronne la soupçonne de vol de numéraire c'est un magasin de presse-journeaux, loto elle n'a pas de preuve flagrante a part des soupçons je signale qu'il y a 6 employées elle veut rompre son contrat je voudrais savoir les droits auxquels ma fille peut prétendre .

merci pour vos réponses

Par **xynezia**, le **09/03/2010** à **17:36**

Bonjour,

Sauf dans le cas d'une liquidation judiciaire, un contrat d'apprentissage ne peut être rompu que d'un commun accord ou par voie judiciaire.

Cordialement